

République du Sénégal

Un Peuple-Un But-Une Foi



**72^{ÈME} SESSION ORDINAIRE
DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES**

DECLARATION DU SENEGAL

**DEBAT THEMATIQUE DE LA PREMIERE COMMISSION
SUR LES ARMES CONVENTIONNELLES**

New York, le 18 octobre 2017

Vérifier au prononcé

Monsieur le Président,

Le Sénégal souscrit à la déclaration faite par l'Indonésie au nom du Mouvement des pays Non-Alignés, et se réjouit de participer à ce débat thématique sur la question des armes conventionnelles dont la maîtrise est, sans conteste, d'une importance cruciale pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales

Cette rencontre, il convient de le souligner, arrive à point nommé, eu égard à la persistance de multiples nombreux foyers de tension à travers le monde, notamment en Afrique et au Moyen Orient, ce qui montre que le maintien de la paix et de la stabilité est un pari qui reste très loin d'être gagné.

C'est le cas précisément en Afrique de l'Ouest et au Sahel, qui restent confrontés à des menaces multiformes, qui ont pour noms la prolifération et le trafic illicite des armes conventionnelles et de drogue, ainsi que l'activisme des groupes terroristes.

Pour y faire face, la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a pris un certain nombre d'initiatives visant à susciter une synergie d'action et à harmoniser sa législation en matière de lutte contre la circulation illicite des armes légères et de petits calibres

(ALPC). C'est ainsi qu'en 2006 la CEDEAO a été adoptée une convention contre la prolifération des ALPC, une catégorie d'armes fort heureusement prise en compte dans le TCA, que le Sénégal a signé le 3 juin 2013 et a ratifié le 25 septembre 2014.

Cet instrument juridique international, entré en vigueur le 24 décembre 2014 soit 90 jours après le dépôt des instruments de la 50^{ème} ratification compte à ce jour, 130 Etats membres signataires et a été ratifié par 92 pays, dont 19 en Afrique.

Cependant, les efforts d'universalisation demeurent variables, avec un niveau d'adhésion élevé en Europe de l'Ouest, en Europe de l'Est, en Amérique Latine et aux Caraïbes, mais qui reste faible en Afrique et en Asie.

En ce qui le concerne, le Sénégal tient à rappeler son attachement à cet instrument qui est la première convention internationale dont l'objet spécifique est de réglementer le commerce international des armes pour mettre fin aux conséquences désastreuses résultant du transfert d'armes classiques entre les pays.

Mon pays, qui s'attèle à la mise en œuvre effective du TCA, continuera d'en promouvoir l'universalisation, par le biais notamment de la coopération régionale afin de

bénéficiaire du partage des meilleures pratiques tout en continuant d'impliquer la société civile dans les efforts de sensibilisation sur le Traité.

D'ailleurs, conformément à ses engagements, le Sénégal a produit à temps son rapport initial et son rapport annuel 2016. De plus, il a élaboré, grâce au partenariat avec l'Union Européenne, un projet de loi intégrant les dispositions pertinentes du TCA dans sa législation nationale.

Monsieur le Président,

Dans le cadre de l'universalisation du TCA, toujours en collaboration avec l'Union Européenne, le Sénégal avait organisé, du 26 au 30 septembre 2016, à Dakar, en partenariat avec le Geneva Centre for Security Policy (GCSP), un Cours de formation professionnelle sur le thème «Renforcer les capacités pour une mise en œuvre efficace du Traité sur le Commerce des Armes», cours destiné aux fonctionnaires civils et militaires des pays africains francophones signataires du TCA.

Le succès qu'a connu ce cours dont les participants avaient solennellement suggéré la pérennisation, a conduit les autorités sénégalaises compétentes à adresser au Secrétariat du TCA, une demande de financement par le Fonds de Confiance Volontaire, d'un Atelier de formation

professionnelle sur le TCA pour cinquante (50) participants provenant de pays africains francophones activement engagés dans la mise en œuvre pratique du TCA. Ledit atelier aura lieu du 11 au 15 décembre 2017, à Dakar et consistera en une revue des dispositions pertinentes du TCA à travers des exercices, des simulations, des études de cas, des échanges d'expériences et de bonnes pratiques.

Monsieur le Président,

La prolifération, le transfert illicite, l'accumulation et le détournement d'armes légères et de petit calibre continuent de mettre en péril la paix et la sécurité internationales et ont des effets dévastateurs sur les populations dans les situations de conflit et d'après-conflit, effets dont les civils, et en particulier les femmes et les enfants, sont les principales victimes. C'est pourquoi nous devons veiller plus attentivement à l'exécution du Programme d'action (POA) en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects.

Il en est de même de l'instrument international sur le marquage et le traçage des ALPC de 2005, dont la clef de la réussite réside dans la capacité et la volonté des gouvernements de mettre en œuvre les engagements souscrits.

En ce qui concerne la lutte contre les mines anti personnelles, le Sénégal reste convaincu que la mise en œuvre de la Convention d'Ottawa doit demeurer une priorité si nous voulons débarrasser le monde de ces engins qui sèment aveuglément la mort.

Il nous semble aussi judicieux, dans le cadre de l'assistance technique et financière apportée aux pays affectés pour les aider à mener à bien leurs programmes de déminage, qu'une attention particulière soit accordée à la réhabilitation socio-économique des victimes.

Pour conclure, **Monsieur le Président**, la non possession ou la destruction d'armes à sous munitions est à notre avis le meilleur moyen de respecter les normes établies par la Convention y afférente dont l'entrée en vigueur a constitué une avancée significative sur la voie de la protection des civils et du renforcement du droit international humanitaire.

Je vous remercie de votre aimable attention.